



EBERSHEIM, le 3 août 2026

**ARRETE TEMPORAIRE N° 48/2026**

**Portant réglementation de circulation  
lieu-dit Muehlmatten  
Commune d'Ebersheim, Bas-Rhin**

Le maire de la commune d'Ebersheim, Bas-Rhin,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

VU le code de la route et notamment ses articles R.325-1 et R.417-10,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU le code pénal,

Considérant qu'à l'occasion de travaux organisés par ENEDIS, il est nécessaire de réglementer la circulation lieu-dit Muehlmatten, afin de permettre leur bon déroulement et d'éviter tout incident sur la voie publique, le temps du raccordement électrique en vue de l'installation de l'antenne TDF

**ARRETE :**

**Article 1 :** le lundi 13 juillet 2026 de 8h00 à 20h, la circulation est interdite lieu-dit Muehlmatten.

**Article 2 :** Les signalisations seront mises et maintenues en place par ENEDIS. La continuité du cheminement piéton protégé de la circulation et du chantier devra être assurée. En cas d'accident résultant de son installation, ENEDIS en supportera seule les responsabilités. ENEDIS demeurera entièrement responsable des accidents de nature quelconque qui pourraient survenir du fait de l'exécution des travaux ou être la conséquence d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation ou de protection.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

**Article 4 :** Monsieur le maire et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Commandant de la compagnie de gendarmerie de Sélestat
- Monsieur le responsable du centre d'incendie et de secours de Sélestat
- ENEDIS Brigade verte du Haut-Rhin

**Le Maire,**

**Jean-Claude SCHLATTER**



Accusé de réception en préfecture  
067-216701151-20260803-ARR-48-AR  
Date de réception préfecture : 25/08/2026